



**Sudan Stéphane**

Formation des médiatrices et des médiateurs

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 30.01.26

**Dépôt**

Il n'y a plus lieu de démontrer l'importance du travail des médiatrices et des médiateurs scolaires dans nos établissements scolaires primaires et secondaires. Notre société, les différentes situations familiales et nos institutions en perpétuel changement laissent de plus en plus d'élèves en difficulté et en souffrance.

Malgré la mise en place des TSS dans nos écoles, les médiatrices et les médiateurs sont un rouage important, essentiel à la prévention de situations problématiques. En effet, leur action, différente de celle des TSS, peut désamorcer des crises naissantes à l'intérieur de nos écoles. Les médiatrices et les médiateurs sont, parmi les outils dont dispose une école, un maillon essentiel à la bonne marche de l'établissement. Ces dernières années, le besoin s'est encore accéléré et la demande des élèves se trouvant dans des situations de crise a fortement augmenté, laissant les professeurs et les parents très démunis.

Même si l'on peut relever l'action bénéfique et indispensable des TSS, il est alarmant de constater que parmi toutes les aides apportées par le canton sous diverses formes, ce service indispensable aux élèves les plus vulnérables n'a pas été reconduit malgré le besoin actuellement confirmé dans nos CO en particulier et les promesses faites dans la réponse du Conseil d'Etat en 2021.

Dès lors, la reprise de cette question sur le sujet, déposée en 2021, trouve à nouveau tout son sens :

1. Pourquoi la formation des médiatrices et médiateurs n'a-t-elle toujours pas été reconduite ?
2. Est-il prévu de la reconduire en 2026 ? Si non, quand cette formation est-elle agendée ?
3. Le nombre des médiatrices et médiateurs dans les CO reste-t-il suffisant alors que la formation de la dernière volée date de 2021 ? La relève est-elle assurée pour les prochaines années ?
4. Le Service de médiation scolaire est-il toujours assuré, comme l'affirme le Conseil d'Etat en 2021 dans sa réponse ?

—